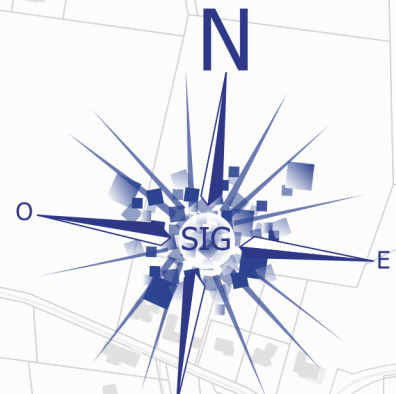


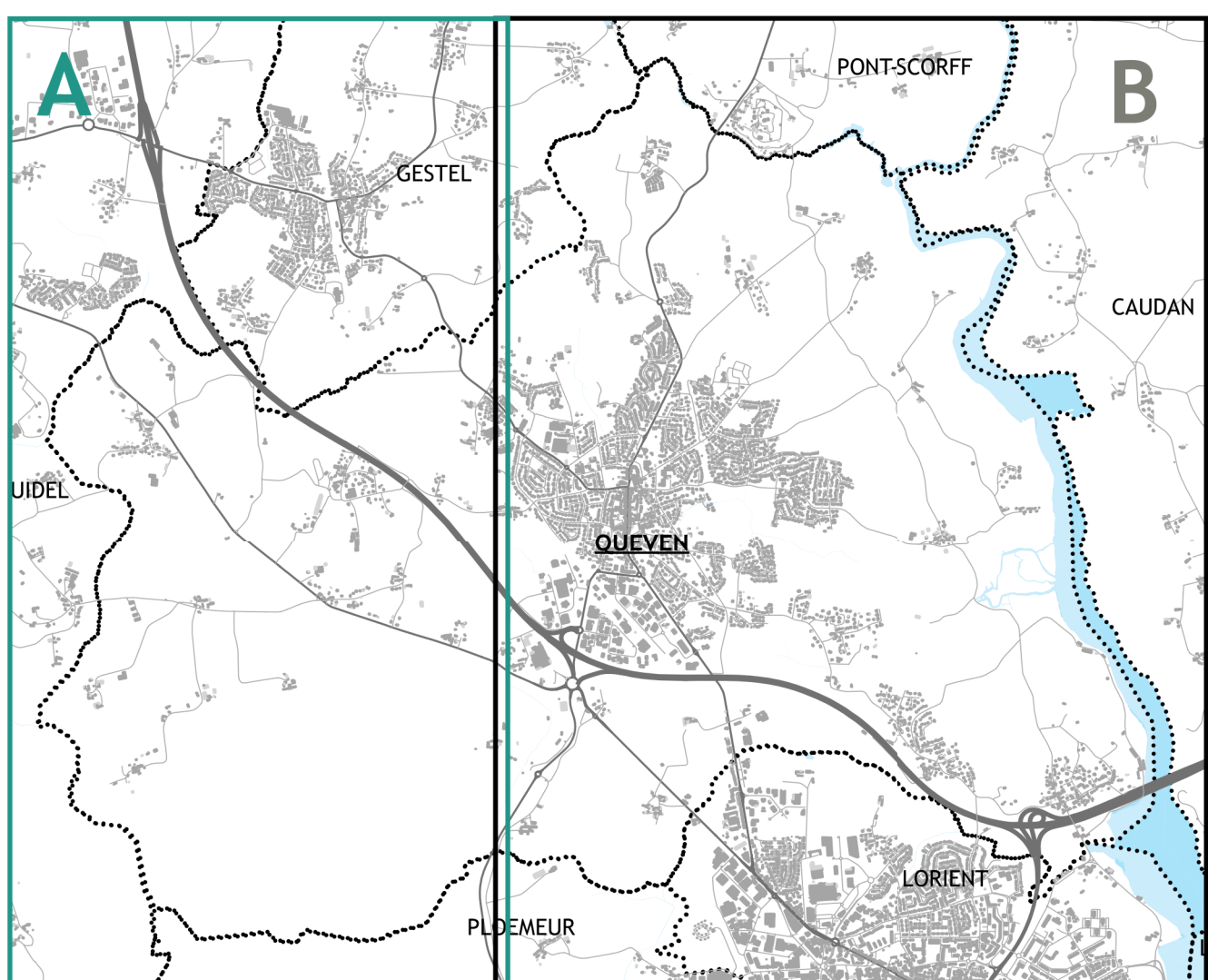
PLAN DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Légende

- AC1\_I : Servitude de protection des monuments historiques inscrits
- A5\_EU : Servitude attachée aux canalisations publiques d'eaux usées
- A5\_AEP : Servitude attachée aux canalisations publiques d'eau potable
- I3 : Ouvrages de distribution de gaz naturel
- I4 : Transport de distribution d'énergie électrique - lignes aériennes
- I4 : Transport de distribution d'énergie électrique - lignes souterraines
- PT3 : Servitude attachée aux réseaux de télécommunication
- AC1\_I : Servitude de protection des monuments historiques inscrits
- EL11 : Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération
- I4 : Transport de distribution d'énergie électrique
- PM3 : Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)
- PT1 : Servitudes instituées au bénéfice des centres radioélectriques concernant la défense nationale ou la sécurité publique
- PT2 : Servitude de protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques
- T1 : Servitude relative aux voies ferrées
- T5 : Servitude aérienne de dégagement (civile)



PLAN A



Échelle : 1/5 000

PROJET DE PLU ARRÊTÉ

Vu pour être annexé à la délibération du conseil Municipal du  
 16/05/2019  
 Le Maire,  
 Marc BOUTRUCHE

ANNEXE GRAPHIQUE AU PLU N° 1

